MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO Unité – Progrès - Justice =+=+=+=+=

CENTRE HOSPITALIER NATIONAL YALGADO OUEDRAOGO

Arrêté N° 2003 1 5 /MS/SG/CHNYO
Portant nomination du Chef de service
des Maladies Infectieuses du Centre
Hospitalier National Yalgado
OUEDRAOGO.

LE MINISTRE DE LA SANTE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du

Premier Ministre:

Vu le Décret n° 2002-205/PRES/PM du 11 juin 2002, portant composition

du Gouvernement du Burkina Faso;

Vu le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant

organisation du Ministère de la Santé;

Vu le Décret n° 99-278/PRES/PM/MS/MEF/MASF du 03 août 1999,

portant statuts des Etablissements Hospitaliers Publics ;

Vu l'Arrêté n° 2000-053/MS du 08 février 2000, portant organisation et

fonctionnement des Etablissements Hospitaliers Publics ;

Sur proposition de la Directrice Générale du Centre Hospitalier National

Yalgado OUEDRAOGO.

ARRETE:

Article 1 Monsieur KI-ZERBO Georges, Professeur Agrégé, Mle 37 565, est

nommé Chef de service des Maladies Infectieuses du Centre

Hospitalier National Yalgado OUEDRAOGO.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Santé et la Directrice Générale du Centre

Hospitalier National Yalgado OUEDRAOGO sont chargés, chacun en

ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de

service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où

besoin sera.

AMPLIATIONS

1 – CAB 1 – Intéressé

1 – SG 1 – Archives

1 - PCA 1 - CHNYO

1 - Tout services

1 - DGHSP

1 - Solde

Ouagadougou, le 2 5 MAR 2003

<u>Bédouma Alain YODA ./-</u> Officier de l'Ordre National